MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2023 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220-2004 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION »

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2023 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 220-2004 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION » LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE DIX-HUITIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (18-12-2023).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 20E JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Valérie Fiset

Directrice générale/Greffière-trésorière